



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC : PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE) 4^E ECHEANCE

En application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, les Sables d'Olonne Agglomération est chargée d'établir un PPBE.

Le projet de PPBE 4^e échéance sera soumis à la consultation du public pendant une période de deux mois du 23 septembre 2024 au 23 novembre 2024.

Durant cette période, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et présenter des observations éventuelles sur un registre ouvert au siège des Sables d'Olonne Agglomération - Hôtel de Ville des Sables d'Olonne - 21 Place du Poilu de France - 85100 Les Sables d'Olonne, le lundi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 et du mercredi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Par ailleurs, le dossier sera également consultable sur le site de l'agglomération des Sables d'Olonne (www.isoagglo.fr) et toute personne intéressée pourra présenter des observations éventuelles sur le registre en ligne accessible pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de cette phase de consultation et de la prise en compte éventuelles des remarques formulées, le PPBE sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.